Recherches sur le contrôle par l'État sur son territoire – L'obligation internationale de l'État de contrôler son territoire – (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/50552e0e-e476-4139-8660-abcaa648e911

ns générales

JRENT ANTOINE
émoire : ALLAND DENIS
iversité Panthéon-Assas - Master Droit international public
on : 30-05-2022

.e contrôle est au centre de la notion d'Etat, en ce qu'il lie ses trois éléments constitutifs que sont le gouvernement, la population et l exercé par le premier, sur la deuxième, à raison du troisième. Ce contrôle, parfois qualifié d' « effectif », est réputé exister sur un 's qu'y repose une entité étatique relativement stable. En première approche, l'obligation internationale de l'Etat de contrôler son onc sembler tautologique : dans la mesure où le contrôle par l'Etat de la population située sur son territoire peut être perçu comme d'être, cette obligation revient-elle à obliger l'Etat à être un Etat ? Pour autant, une fois ces généralités dépassées, les contours et l'emprise exercée par l'Etat sur son territoire s'avèrent difficiles à saisir. Fardeau pour l'Etat, danger pour l'individu, elle ne saurait absolue : le maillage dense et complexe des comportements humains exclut la possibilité pour l'Etat de tout surveiller, ce qui omniscience et une omnipotence dignes du Big Brother orwellien. A l'inverse, le contrôle ne saurait être une chimère, auquel cas sa mission première (une partie de la doctrine parle en tel cas d' « Etat défaillant »). Dès lors, on ne peut tracer une nette ans l'abstrait, entre les situations que l'Etat aurait pu ou devait contrôler, et celles sortant de son champ opératoire. Le contrôle subit oscillant entre le zéro et le un sans jamais atteindre l'un ou l'autre : qualité abstraite d'un être fictif, il est battu par la réalité humaine . Ainsi, si l'Etat est présumé maîtriser son territoire, l'obligation internationale portant sur ce contrôle va au-delà de cette présomptio nner la matérialité. Si cette présomption est acquise à l'état de virtualité, elle porte sur son effectivité, c'est-à-dire sur sa mise en tion a pour objet de garantir l'innocuité d'un territoire où seul l'Etat est maître. De là, une tension apparaît, entre les limites de l'Etat n origine humaine et son obligation de garantir l'innocuité de son territoire. L'étude de l'obligation internationale de l'Etat vise à saisi à observer sa traduction dans la pratique des Etats.
es : Droit international public, Due diligence, Contrôle du territoire, Obligation de moyens, État défaillant, Unwilling or unable

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-15581
urce : Ressource documentaire